## Acte Certifié exécutoire

Envoi: 16/09/2014

Réception par le Prefet : 16/09/2014

Publication: 19/09/2014

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de





# Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

l'Assemblée

**N°** CP-2014-8-6-3 **Séance du** vendredi 12 septembre 2014

# AMENAGEMENT FONCIER C442 MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE BURNHAUPT LE HAUT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le titre II du livre 1er du Code Rural et de la Pêche Maritime,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 en date du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU les délibérations de la Commission Permanente n° CP-2010-2-6-13 en date du 5 février 2010 portant constitution de la CCAF de BURNHAUPT-LE-HAUT et n° CP-2011-13-6-8, CP n° 2012-10-6-3 et n° 2013-10-60-3 portant modification de la constitution de la CCAF respectivement en date du 15 décembre 2011, 18 octobre 2012 et 15 novembre 2013,
- VU le courrier du Directeur Départemental des finances publiques du Haut-Rhin en date du 2 juin 2014,
- VU l'arrêté du Président du Conseil Général en date du 8 août 2014,
- VU le courrier de la Chambre régionale d'Agriculture en date du 4 juillet 2014,
- VU la délibération du Conseil Municipal de BURNHAUPT-LE-HAUT en date du 12 mai 2014,
- VU le courriel du Bureau Foncier de THANN en date du 25 juillet 2014,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

## APRES EN AVOIR DELIBERE

prend acte du courrier du Directeur Départemental des finances publiques du Haut-Rhin en date du 2 juin 2014, de l'arrêté du Président du Conseil Général en date du 8 août 2014, du courrier de la Chambre Régionale d'Agriculture en date du 4 juillet 2014, de la délibération du Conseil Municipal de BURNHAUPT-LE-HAUT en date du 12 mai 2014 et du courriel du Bureau Foncier de THANN en date du 25 juillet 2014 par lesquels ces instances et personnes compétentes ont procédé aux désignations qui leur incombaient au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de BURNHAUPT-LE-HAUT suite aux élections municipales de mars 2014 ou au remplacement de tout ou partie des membres dont la désignation relève de leur compétence ;

- décide de modifier la composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de BURNHAUPT-LE-HAUT en conséquence et approuve sa nouvelle composition et son fonctionnement tels que précisés ci-après.

#### ARTICLE 1ER:

La composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de BURNHAUPT-LE-HAUT est modifiée.

# **ARTICLE 2:**

La commission est ainsi composée :

- \* Présidence :
  - M. Jean CORNET, commissaire enquêteur, titulaire
  - M. Jean-Claude MOUTENET, commissaire enquêteur, suppléant
- \* Mme le Maire de BURNHAUPT-LE-HAUT :
  - Mme Véronique SENGLER
- \* Conseillers municipaux désignés par le conseil municipal de BURNHAUPT-LE-HAUT :
  - Mme Annick SCHINDLER, titulaire
  - M. Jean-Michel CLOG, premier suppléant
  - Mme Marie-Noëlle NAM, deuxième suppléant
- \* Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis élus par le conseil municipal de BURNHAUPT-LE-HAUT :
  - MM. Henri JUNCKER, François DITNER et Jean-Paul HOLOCHER, titulaires
  - M. Bernard DONISCHAL, premier suppléant
  - M. Germain MANG, deuxième suppléant
- \* Membres exploitants agricoles désignés par la Chambre d'Agriculture :
  - MM. Franck DONISCHAL, Christophe GRUND et Joseph HOLOCHER, titulaires
  - MM. Antoine PARISOT et Henri PERROY, suppléants
- \* Représentant du Président du Conseil Général :
  - M. Pierre VOGT, titulaire
  - M. Georges WALTER, suppléant
- \* Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages :
  - MM. David SCHNOEBELEN, Lionel PETER et Pierre GRIENEISEN, titulaires
  - M. René HENN, Mme Sylvie THIRIET et M. Jean-Michel KOLB, leur suppléant respectif
- \* Un délégué du directeur départemental des Services Fiscaux :
  - M. Rémy HUGUIN
- \* Fonctionnaires:
  - Mme Mireille LUX et M. Thierry SAUTIVET, titulaires
  - MM. Samuel AUDINOT et Eric LEVASSEUR, suppléants
- \* Le juge du Livre Foncier de la commune siège de la commission :
  - Mme Céline GREWEY
- \* Le représentant du délégué territorial de l'INAO :
  - M. Gérard MEYER

A titre consultatif:

- \* Le représentant de l'administration chargée du contrôle de la réalisation de la 2<sup>e</sup> tranche de la branche Est de la Ligne à Grande Vitesse Rhin-Rhône :
  - M. Jean-Luc STINTZY, chef du Bureau des procédures à la Direction Départementale des Territoires
- \* Le représentant du maître d'ouvrage de la 2e tranche de la branche Est de la Ligne à Grande Vitesse Rhin-Rhône :
  - M. Aldo GRAVOTTA
- \* Le représentant de l'Office National des Forêts :
  - M. Thierry ZIEGLER
- \* Mission des Grands Equipements du Département :
  - M. Philippe WALTER

# **ARTICLE 3:**

Un agent du service du Conseil Général est chargé du secrétariat de la commission.

#### **ARTICLE 4:**

La commission a son siège à la mairie de BURNHAUPT-LE-HAUT.

# **ARTICLE 5:**

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, le maire de BURNHAUPT-LE-HAUT et le président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de BURNHAUPT-LE-HAUT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée par voie d'affichage dans la commune concernée pendant quinze jours au moins et publiée au registre des actes administratifs du Conseil Général du Haut-Rhin.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions